

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le seize Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 9 Octobre 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 26 – REPRESENTES : 3.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte et GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. MORMANN Nolann et PLANTARD Thierry, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. VIGNÉ Frédéric.

EXCUSES : M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à M. GUIET Stéphane*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*) et Mme VIGNÉ Sandra (*pouvoir à M. VIGNÉ Frédéric*).

SECRETAIRES DE SEANCE : MM. VIGNÉ Frédéric et COLIN Arnaud.

OBJET :	<i>Contributions à l'utilisation des équipements sportifs municipaux 2014/2015.</i>
----------------	---

N° 2014 / 10 / 10

Vu l'avis du Conseil interne du 2 Octobre 2014,

Pour faire suite aux propositions des Conseil Régional pour les lycées (public et privé) et Conseil Général pour les collèges, le Conseil Municipal :*

- décide d'appliquer la participation fixée par ces collectivités pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux, à savoir :*

<p>TARIFS D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS <i>pour l'année scolaire 2014/2015</i></p>
--

*** Grande salle**

(plateau d'évolution supérieur ou égal à 40 x 20 m)

⇒ Tarif de base 8,57 € / h

12,00 € / h *

⇒ Supplément pour chauffage (toute l'année) 2,38 € / h

⇒ Supplément pour gardiennage 5,97 € / h

Est gardiennée une installation couverte disposant d'un accueil permanent et d'un personnel d'entretien permanent.

.../...

** Petite salle ou salle spécialisée* 5,18 €/h
6,00 €/h *

** Installations extérieures ou de plein air* 9,96 €/h
9,00 €/h *
(ceci concerne toutes les installations extérieures)

- *mandate Monsieur le Maire pour signer les conventions à intervenir avec le Conseil Régional et le Conseil Général.*

Le Conseil Municipal décide par ailleurs d'utiliser le tarif petite salle ou salle spécialisée du Conseil Régional pour l'utilisation des équipements sportifs blinois (ex. : murs d'escalade) par des associations extérieures.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 20 Octobre 2014,
Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Blain. The stamp contains the text "MAIRIE DE BLAIN" at the top and "Bre-Atlantique" at the bottom. In the center is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20141016-CM-2014-10-10-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2014
Date de réception préfecture : 21/10/2014